



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-49787>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-49787**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Forme juridique de l'acheteur : Entité disposant de droits spéciaux ou exclusifs

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection sociale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Passation - Accord-cadre - Service d'envoi et d'archivage de lettres recommandées

Description : La procédure a pour objet la passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture d'un Service d'envoi et d'archivage de lettres recommandées pour les besoins de l'Assurance maladie

Identifiant de la procédure : 7018a08d-1435-40e0-883c-d1912275b1a3

Identifiant interne : 2165.AC.2897

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : La procédure appliquée est l'appel d'offres ouvert au sens de l'article R. 2124-2-1° du code de la commande publique. Conformément à l'article R. 2161-5 du code de la commande publique, aucune négociation ne sera admise. Seules des demandes de précisions pourront être formulées, si nécessaire. L'analyse des offres sera réalisée sur la base des critères d'attribution mentionnés au règlement de consultation. En application de l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, les offres seront examinées avant l'examen des candidatures. Toutefois, seule la candidature du candidat, dont l'offre a été classée en 1ère position par l'application des critères d'attribution mentionnés au règlement de consultation, sera vérifiée. La vérification consistera à vérifier que ce candidat ne relève pas d'un motif d'exclusion des procédures de marché public conformément à l'article R. 2144-4 du code de la commande publique. Si ce candidat se trouve dans un des cas d'exclusion des procédures de marchés publics mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique, sa candidature sera déclarée irrecevable et par

conséquent, il sera éliminé de la procédure conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique. Dans un souci de vérification, il sera demandé au candidat de produire les documents justificatifs et moyens de preuve suivants : l'attestation de vigilance conformément à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique, l'attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation conformément à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique, le numéro unique d'identification attribué par l'Insee lors de l'inscription de l'entreprise au répertoire SIRENE, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à autorisation de travail (le cas échéant), l'accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice " SIPSI " du ministère chargé du travail mentionné à l'article R. 1263-12 du code du travail (le cas échéant pour le candidat établi hors de France).

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 64120000 Services de courrier

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur en charge de la consultation est la Caisse nationale de l'assurance maladie. Cette consultation est organisée par cette dernière pour son propre compte ; pour le compte des Organismes de Sécurité Sociale de l'Assurance Maladie en application de l'article L. 224-12 du code de la sécurité sociale ; pour le compte des Régimes et Mutuelles Partenaires de l'Assurance Maladie en application d'une convention de groupement de commandes conclue en application de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique. Ces derniers sont appelés les organismes bénéficiaires.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Motifs liés à des condamnations pénales : Figurent dans le règlement de la consultation.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Fourniture d'un Service d'envoi et d'archivage de lettres recommandées pour les besoins de l'Assurance maladie

Description : Le Service d'envoi et d'archivage de lettres recommandées doit permettre à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie ainsi qu'aux Organismes de Sécurité Sociale, Régimes et Mutuelles Partenaires de l'Assurance d'envoyer et d'archiver deux (2) types de lettres recommandées (LR) : des lettres recommandées « papier » avec accusé de réception (LRAR) et des lettres recommandées électroniques qualifiées (LRE). Ce Service d'envoi et d'archivage de lettres recommandées à fournir comprend un Service d'envoi et d'archivage de LRAR, un Service d'envoi et d'archivage de LRE ainsi qu'un Service de consultation et de suivi des envois

et archives. Est associé au Service d'envoi et d'archivage de LRAR, un service de gestion des réclamations. Est associé au Service d'envoi et d'archivage de LRE, un Service d'annuaire et de recueil de consentement et un Service de fourniture de certificats électroniques.

Identifiant interne : AC.2024.1992

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 64100000 Services postaux et services de courrier

Nomenclature supplémentaire (cpv): 64216120 Services de courrier électronique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 79132100 Services de certification de signature électronique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72252000 Services d'archivage informatique

Options :

Description des options : Afin de faire face à une évolution imprévisible des consommations d'envoi et d'archivage de lettres recommandées, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie peut augmenter le montant maximal de l'accord-cadre n°AC.2024.1992 au nom et pour le compte des Organismes de Sécurité Sociale, des Régimes et Mutuelles Partenaires de l'Assurance Maladie. L'augmentation ne peut excéder 20% du montant maximal de l'accord-cadre n° AC.2024.1992. L'augmentation est réalisée dans les conditions stipulées aux Conditions Générales.

5.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où

Informations complémentaires : Les courriers envoyés en LRAR devront être acheminés à toute adresse située en France (France métropolitaine, la Corse ou les territoires ultras marins) ou à l'International. Les courriers envoyés en LRE devront être mis à disposition du destinataire sur un espace en ligne sécurisé accessible depuis la France (France métropolitaine, la Corse ou les territoires ultras marins).

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 37,125,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : L'accord-cadre n°AC.2024.1992 sera renouvelé courant 2029

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : non

Informations complémentaires : L'accord-cadre n°AC.2024.1992 est un accord-cadre à bons de commande au sens de l'article R. 2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique. Cet accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique pour un montant maximal de 37.125.000,00 Euros HT (44.550.000,00 Euros TTC). Les pièces constitutives de l'accord-cadre n°AC.2024.1992 fixent l'ensemble des stipulations contractuelles. Quant à eux, les bons de commande émis par la Caisse nationale de l'Assurance maladie, les Organismes de Sécurité Sociale de l'Assurance Maladie ou les Régimes et Mutuelles Partenaires de l'Assurance Maladie préciseront la quantité, le type et la nature de la prestation à exécuter et le cas échéant, la durée/horaire/lieu d'exécution de la prestation.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 07/05/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le règlement des dépenses liées à l'exécution d'un bon de commande se fera par l'Organisme bénéficiaire et ce, par virement à trente (30) jours calendaires conformément aux stipulations des Conditions Administratives Particulières de l'accord-cadre n°AC.2024.1992. Les prix fixés au Bordereau des Prix unitaires pourront être révisés dans les conditions stipulées aux Conditions Générales de l'accord-cadre n°AC.2024.1992. Dans le cadre de l'exécution d'un bon de commande, des avances pourront être accordées dans les conditions stipulées aux Conditions Générales de l'accord-cadre n°AC.2024.1992. Les

dépenses liées à l'exécution d'un bon de commande seront financées sur le budget de fonctionnement de l'Organisme bénéficiaire. L'exécution d'un bon de commande n'est assujettie à aucun cautionnement. L'exécution d'un bon de commande n'est soumise à aucune retenue de garantie.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Informations relatives aux délais de recours : En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L. 551-1 et suivants), le candidat dispose d'un délai de 11 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la notification du rejet de son offre ou de sa candidature pour exercer un référé précontractuel devant le tribunal administratif de Paris. En vertu des dispositions du Code de justice administrative (L. 551-13 et suivants # R. 551-7), le candidat peut saisir le tribunal administratif susmentionné ci-avant d'un référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution. En vertu des dispositions du Code de la justice administrative (L. 211-4 et R. 421-4 à R. 421-5), le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées pour exercer un recours contentieux devant le tribunal administratif susmentionné ci-avant. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'un référé suspension exercé dans les conditions mentionnées à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Organisation qui traite les offres : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Numéro d'enregistrement : 18003502402369

Numéro d'enregistrement : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Département : SG/DGMET/Département des Achats

Adresse postale : 50 Avenue du Professeur André Lemierre

Ville : PARIS

Code postal : 75020

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Adresse électronique : thomas.bouille@assurancemaladie.fr

Téléphone : 0172602627

Adresse internet : <https://www.ameli.fr/assure>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 6bcec6b3-94b2-4f9e-a1bc-90fe22c68964-02

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : Date limite de remise des offres fixée désormais au 07/05/2025 - 12h 00 Date limite de réponse aux renseignements fixée au 30/04/2025 - 23h 59 Date limite de modifications du DCE fixée au 30/04/2025 - 23h 59

10.1 Modification

Identifiant de la section : PROCEDURE

Description des modifications : Date limite de remise des offres fixée désormais au 07/05/2025 - 12h 00 Date limite de réponse aux renseignements fixée au 30/04/2025 - 23h 59. Date limite de modifications du DCE fixée au 30/04/2025 - 23h 59

Les documents de marché ont été modifiés le : 30/04/2025

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ea259e0e-327c-45a7-a7d9-ecebb46333b4 - 03

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 30/04/2025 à 17:14

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/04/2025